

RAQUETTE GROS MOLLETS

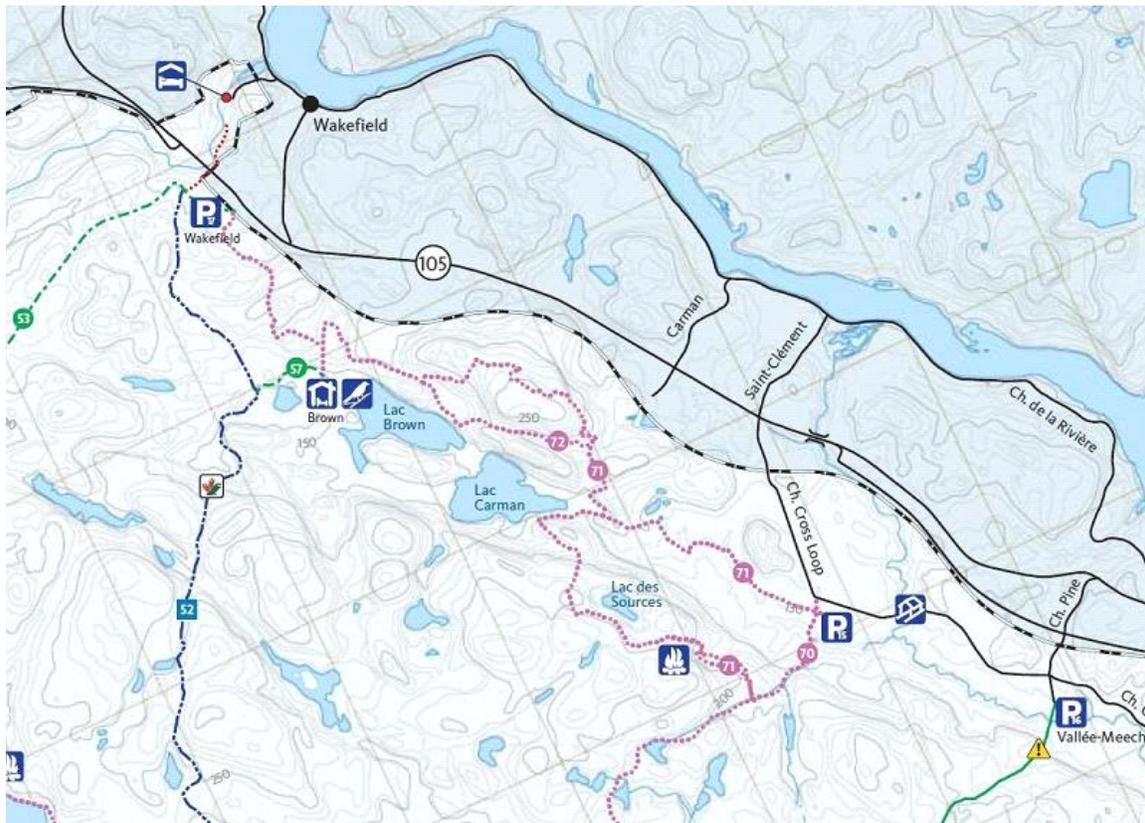
Parcours : Wakefield — Sentiers 70, 71, 72, et 52 du parc de la Gatineau

Niveau de difficulté : Avancé

Distance/temps : 12 km aller; environ 4 heures de rando

Départ du stationnement : heure à confirmer par courriel

Point de départ : Stationnement du Centre communautaire de Wakefield, 38, chemin Valley, Wakefield. Nous y laisserons quelques voitures et ferons du covoiturage pour nous rendre au P15 pour un départ à 10 h sur le sentier 70.



On apporte : Raquettes, crampons, bâtons, guêtres, collation, eau, boisson chaude, 2e paire de chaussettes.

Covoiturage : Préciser si vous voulez offrir ou si vous cherchez du covoiturage. Il me fera plaisir de transmettre votre demande.

S'y rendre : Rouler vers Wakefield sur l'autoroute 5 N jusqu'au bout. Tourner à gauche aux feux de circulation. Continuer sur la route 105 et tourner à droite au rond-point sur le chemin Valley. En entrant dans le village de Wakefield, avant d'arriver au stop, il y a l'édifice Bell, brun pâle à votre gauche. Le Centre communautaire est tout juste à côté de l'édifice Bell mais en retrait de la route à votre gauche.

Info pratique : En plus de la rando d'une durée approximative de 4 heures, veuillez prévoir votre temps de déplacement vers Wakefield et le repas au resto. Il n'y a pas de chalet sur ces sentiers. Nous grignoterons pendant la rando et mangerons ensuite au Café Hibou à Wakefield. Nous nous rendrons ensuite au Centre communautaire et ferons du covoiturage pour aller rejoindre les autres voitures au P15.

Droits d'accès : Il y a des droits d'accès aux sentiers de raquettes dans le parc de la Gatineau, soit le laissez-passer quotidien et le laissez-passer saisonnier.

- **Laissez-passer quotidien :** en personne au Centre des visiteurs du parc de la Gatineau ou à l'un des 6 autres points de départ des sentiers de raquette (argent comptant et monnaie exacte). Des laissez-passer sont également disponibles (gratuitement) à votre bibliothèque publique.
- **Laissez-passer saisonnier :** en personne au Centre des visiteurs ou en ligne.
<http://www.ccn-ncc.gc.ca/endroits-a-visiter/parc-de-la-gatineau/laissez-passer-de-raquette-du-parc-de-la-gatineau>